

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2021 A 18 HEURES 00

L'an deux mille vingt et un, le 22 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Souspierre, convoqué le 16 février, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sur la convocation de Monsieur Pierre MOSSAZ, Maire.

Présents : Mr Vincent GILLES, Mme Eliette GUILHAUD, Mr Maurille JONATHAN, Mme Emilie MARCEL, Mr Pierre MOSSAZ, Mr Laurent NOALHYT, Mme Annick PINCHENON.

Secrétaire de séance : Madame Eliette GUILHAUD.

Approbation du compte-rendu du 25 novembre 2020

1. Syndicat départemental d'Energie de la Drôme – Raccordement individuel au forfait.

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de permis de construire de Mme Sophie CHARPENTIER, le SDED a fait parvenir son avis technique.

Pour cette construction, le réseau électrique n'existe pas au droit de la parcelle ou n'est pas suffisant. Il conviendrait donc de réaliser un raccordement de réseau électrique inférieur à 100m sur le domaine public jusqu'en limite la parcelle.

Si la commune désire réaliser ce raccordement, elle devra solliciter l'intervention du SDED, et s'engager à prendre en charge le montant communal estimé suivant :

Part communal – $(1612€ + (\text{distance} * 56.27 €)) * 60\% = 3\ 634.40 €$

Suivant la loi Urbanisme et Habitat et le Code de l'Urbanisme, ce coût peut être exigé du demandeur dans le cas d'un raccordement inférieur ou égal à 100 mètres et desservant une et une seule habitation (art. L332-15 du C.U).

Les éléments chiffrés sont donnés à titre indicatif et sont soumis à l'obtention des conventions de servitudes de passage. Une étude précise basée sur un tracé techniquement et administrativement réalisable, fixera le montant définitif de la participation communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présent :

- Approuve le projet établi par le syndicat départemental d'énergie de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.
- Approuve le Plan de financement.
- La part communale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celle-ci excèderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
- Décide de demander à Mme CHARPENTIER Sophie le remboursement de la part communale, liée au raccordement électrique de son habitation.
- S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de cette recette transmis au Receveur du SDED.

Donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

2. XMAP.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux met à disposition des communes un outil numérique de consultation du cadastre (logiciel SIMAP).

Afin de répondre au mieux à la sollicitation des communes désireuses de faire évoluer l'outil, la CCDB propose une nouvelle formule XMAP. Elle propose également de mutualiser les coûts du passage à cette solution.

La CCDB poursuivra l'accompagnement technique des communes et financera l'hébergement des données.

L'investissement en revanche sera assuré par les communes selon une clé de répartition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'ACCEPTER le passage à l'outil de cadastre numérique XMAP,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

3. Travaux d'entretien des voiries 2021.

Le Conseil municipal décide d'allouer sur le budget primitif 2021 la somme de 18 000 euros à l'entretien des voiries communales.

4. Projet de journée d'animation environnementale.

Le conseil municipal décide de faire une journée de ramasse des déchets sur la commune de Souspierre le 3 avril 2021. Une lettre d'information sera transmise à la population au plus tôt.

L'organisation de cette journée d'animation sera soumise au Protocole sanitaire en vigueur sur le territoire.

5. Point d'information sur le SIEA.

Suite aux diverses rencontres avec le Directeur et le nouveau Président du SIEA, une étude d'impact olfactive et sonore doivent être réalisées avant tout lancement de travaux.

6. Point information EPCI.

Les conseillers municipaux font un résumé des diverses commissions de la communauté de communes auxquelles ils participent.

7. Retour visioconférence opérateur orange.

Vincent GILLES a assisté à une Visio conférence avec la Député Cécile DE LAVERGNE concernant une étude flash à propos de l'opérateur orange et l'entretien des réseaux cuivrés à leur charge. Un point d'information complémentaire doit être réalisé avant la fin mars début avril, suite aux réponses apportées par le gouvernement concernant la nouvelle convention qui doit être signée cette année avec l'opérateur.

8. Campagne de signalisation locale (SIL).

Plusieurs entreprises ont répondues positivement à la mise en place du SIL. Elle sera mise prochainement en place.

9. Echange sur le projet du BP 2021.

Le budget primitif 2021 sera voté début avril.

10. Retour sur la rencontre avec l'ONF.

Pierre MOSSAZ et Vincent GILLES ont rencontré Mr AUVITY, responsable de l'ONF pour notre commune, afin d'établir les besoins liés au projet d'aménagement de la forêt communale de Souspierre entre 2018 et 2037. Des études vont nous être fournis afin d'établir un plan d'action.

11. Questions diverses

La signalisation prévue sur la route du Jas sont en commande et seront installés prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire

Les Conseillers